

Charte rennaise sur la condition des animaux



Édito

Parce que la relation entre les humains et les animaux est ambivalente et source d'émotions parfois contradictoires, la Ville de Rennes mène de longue date une politique active en faveur des animaux dans la ville, dans l'objectif d'une cohabitation la plus apaisée possible.

Notre conseil municipal a notamment adopté un vœu, dès 2017, pour une réglementation nationale interdisant la présence d'animaux sauvages dans les cirques. En lançant, plus récemment, une démarche globale en faveur d'une meilleure condition des animaux sur notre territoire, nous marquons notre volonté d'aller encore plus loin. Élaborée de manière participative avec les Rennaises et les Rennais, associations, acteurs locaux, élus et services de la collectivité, la présente charte définit, à travers 29 engagements, le cadre de nos politiques municipales en lien avec l'animal.

Ces engagements s'articulent avec l'ensemble de nos politiques locales, mais aussi avec les politiques nationales de protection des animaux comme la loi dite Dombreval du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale, et avec des démarches plus globales comme l'initiative "One health", fondée sur la prise de conscience des liens étroits entre la santé des humains, celle des animaux et la santé environnementale.

Nous tenons à saluer toutes celles et ceux qui se sont mobilisés dans cette démarche. Par cette charte, inédite en France, ce ne sont pas moins de 105 actions que la Ville de Rennes s'engagera à mettre en œuvre pour conforter le lien entre les humains et les animaux dans notre ville.

Nathalie APPERE,
Maire de Rennes

Jean-Marie GOATER,
Conseiller délégué à l'animal dans la ville

Didier CHAPELLON
Adjoint délégué à la biodiversité

SOMMAIRE

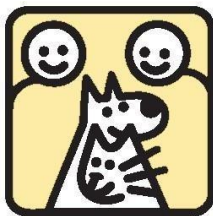
Préambule



Vers une meilleure condition des animaux à Rennes

1. La condition des animaux dans les politiques municipales
2. La sensibilisation des publics comme levier d'action

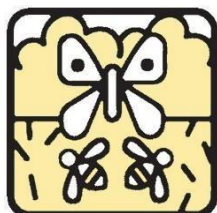
Partie 1



Les humains et les animaux domestiques

1. La bienveillance des animaux
2. Les abandons
3. La santé des animaux
4. Le binôme chiens-humains

Partie 2



La biodiversité animale

1. Le développement de démarches durables en faveur de la biodiversité animale sur le territoire
2. Vers une approche intégrée de la biodiversité animale dans les projets d'aménagement

Partie 3



Les animaux liminaires

1. Les animaux liminaires, les humains et la nature : une histoire d'équilibre
2. Les rongeurs
3. Les rongeurs aquatiques exotiques
4. Les espèces d'insectes envahissantes
5. Les espèces volatiles

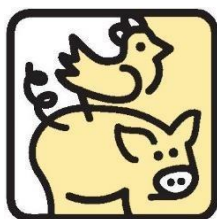
Partie 4



Les animaux et les activités de loisirs

1. Les animaux auxiliaires
2. Les activités de loisirs
3. Les animaux de spectacle

Partie 5



Les animaux dans les achats publics alimentaires

1. La condition des animaux dans les achats de denrées alimentaires
2. Les protéines animales et l'alimentation durable.
3. La condition des animaux dans les marchés de produits d'entretiens et pharmaceutiques

Annexes :

- **Lexique**
- **Les engagements**



Préambule

Vers une meilleure condition des animaux à Rennes

1. La condition des animaux dans les politiques municipales

Depuis les élections municipales de 2020, le conseil municipal rennais accueille pour la première fois un conseiller municipal délégué à l'animal dans la ville.

La question des animaux en ville est néanmoins prise en compte dans la politique municipale depuis de nombreuses années. Un Comité Consultatif sur les Animaux dans la Ville (CCAV) (composé d'élus, services, partenaires institutionnels et associatifs...) a été créé par la Ville en 1996. Ce comité s'est transformé en groupe de travail sur les animaux en Ville en 2014, à l'occasion de la création d'un Comité Consultatif Santé Environnement (CCSE) auquel il est rattaché.

Il s'agit aujourd'hui d'aborder les questions concernant la place des animaux en ville avec une vision plus large et dans une gouvernance renouvelée, faisant le lien avec les autres politiques publiques.

Engagements

1- Rendre plus lisible la politique municipale, les actions et les dispositifs existants autour des animaux à Rennes

- Renforcer les liens entre les différentes instances et acteurs abordant la question des animaux (tissu associatif, recherche ...)
- Sensibiliser les agents des services de la Ville de Rennes (conférences, formations, visites)
- Communiquer sur les actions réalisées autour des animaux en ville

2- Créer les conditions de réussite de la mise en œuvre de la politique municipale portée par la charte

- Aborder les questions relatives aux animaux en ville dans une gouvernance renouvelée par la mise en place d'un Comité consultatif sur les animaux dans la ville (CCAV)
- Mettre en place les moyens de mise en œuvre effective de la politique municipale autour des animaux en ville et de la charte ainsi que des moyens de contrôle du respect de la réglementation (prévention, médiation, sanction si besoin)

2. La sensibilisation des publics comme levier d'action

Qu'il s'agisse de prévention des morsures, des déjections canines ou de maltraitance des animaux, qu'il s'agisse de la préservation de la biodiversité animale, la sensibilisation des publics (enfants et adultes, propriétaires ou non d'animaux domestiques ...) constitue un vrai levier d'action.

Concernant les jeunes publics, plusieurs outils et démarches existent et peuvent être développés.

La Ville de Rennes place l'éducation au cœur de son projet municipal. Elle s'appuie sur un projet éducatif local partagé avec l'Éducation nationale, les acteurs du monde associatif et les équipements culturels, scientifiques et sportifs du territoire.

Le projet éducatif local prend en compte de nouvelles priorités telles que l'éducation à la nature et au vivant.

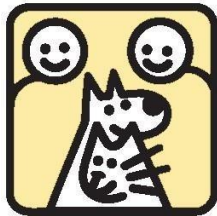
Le guide des ressources éducatives recense des structures qui proposent des interventions sur le territoire rennais à destination des enfants des écoles maternelles et élémentaires. Il a pour but de faciliter la recherche d'intervenants pour la programmation d'activités sur les temps scolaire, péri et extrascolaire. Des actions sur le thème de la condition des animaux peuvent y être intégrées. Il appartient alors aux directrices, directeurs, enseignantes et enseignants et responsables éducation loisirs de s'en saisir.

Engagements

3- Soutenir une ou des initiatives associatives à l'occasion de la journée mondiale des animaux du 4 octobre

4- Mieux faire connaître et développer les actions de sensibilisation envers les jeunes publics

- Valoriser les actions et initiatives existantes
- Développer des actions sur le temps périscolaire notamment en formant les animateurs
- Élaborer dans les écoles, avec les professionnels de terrain, un dispositif de "sensibilisation entre pairs" autour de sujets en lien avec la condition des animaux
- Favoriser l'éducation à la nature et au vivant, notamment dans le cadre du projet éducatif local de la Ville de Rennes
- Travailler sur la mise en place d'un "BAFA Nature "



Partie 1

Les humains et les animaux domestiques

1. La bientraitance des animaux

La bientraitance, c'est-à-dire le fait de bien traiter les animaux, commence par savoir identifier ce qui relève de la maltraitance. Ce terme recouvre différents aspects et ne concerne pas que les animaux domestiques :

- Mauvais traitements
- Abandon
- Sévices graves et actes de cruauté
- Atteintes sexuelles sur les animaux
- Atteintes volontaires à la vie des animaux
- Atteintes involontaires à la vie ou à l'intégrité des animaux

À cette définition, on peut également ajouter la particularité du syndrome de Noé (besoin de s'entourer d'animaux en nombre pour palier des manques), dont souffrent certaines personnes, rarement en capacité d'assurer les bons soins de leurs animaux.

La bientraitance des animaux concerne la conduite des humains à l'égard des animaux et ne doit pas être confondue avec le bien-être des animaux, qui concerne les animaux et leur ressenti d'un état émotionnel positif.

Engagement

5- Œuvrer en faveur du bien-être des animaux et contribuer à la lutte contre la maltraitance des animaux

- Étudier les modalités et possibilités de mise en œuvre opérationnelle de la loi dite Dombrevail du 30 novembre 2021 et développer la diffusion de l'information sur le sujet
- Contribuer à une réflexion collective sur la maltraitance des animaux, en associant grand public et acteurs locaux (vétérinaires, bailleurs sociaux, associations et partenaires institutionnels...)

2. Les abandons

Chaque année, plus d'un millier d'animaux sont abandonnés sur le territoire rennais. Ceux-ci sont soit repris par la fourrière animale en tant qu'animaux errants, pour les remettre à la SPA, soit recueillis directement par la SPA de Rennes (abandon devant les locaux le plus souvent, 1 204 animaux en 2021). Les causes sont multiples : rétractations suite à une adoption coup de cœur, portées de chiots ou de chatons non désirées, manque de ressources, difficultés d'accès au droit en étant accompagné d'un ou plusieurs animaux, etc.

Certains dispositifs existent pour lutter contre les abandons mais ne peuvent répondre à tous les besoins. La Ville de Rennes est en réflexion permanente avec les acteurs locaux pour compléter ces dispositifs.

Ainsi, la Ville de Rennes a mis en place le dispositif municipal de Garde Animale Temporaire Exceptionnelle (GATE) permettant la garde à titre gratuit pour le propriétaire se trouvant, en situation d'urgence, dans l'incapacité de prendre en charge son ou ses animaux (hospitalisation non programmée, incarcération...).

Par ailleurs, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Rennes a mis en place, dans les EHPAD dont il a la responsabilité, un dispositif encadré d'accueil des chiens et des chats des résidents. Un des agents assure également régulièrement des missions de médiation animale auprès des résidents. Si la place des animaux est portée et soutenue dans ces établissements municipaux, la question reste à étudier dans les autres établissements.

Engagements

6- Agir sur la réduction des causes d'abandon en sensibilisant les acteurs

- Sensibiliser les acteurs, relayer l'information sur l'existence de dispositifs locaux (GATE notamment) et nationaux, relayer les campagnes nationales d'information...

7- Renforcer les dispositifs d'accueil et de prise en charge des animaux

- Étendre, soutenir et mieux faire connaître les modes de garde possibles en cas d'inaptitude temporaire à garder son ou ses animaux (pension canine sociale et solidaire)
- Favoriser l'accueil des animaux de compagnie dans les EHPAD, et les résidences autonomes quand cela est possible

3. La santé des animaux

Selon l'enquête FACCO¹ – KANTAR 2020 publiée en 2021, un foyer français sur deux accueille au moins un animal domestique.

La santé des animaux peut être influencée par des facteurs indirects (le cadre de vie par exemple) et directs tels que l'exposition à des maladies ou la nutrition. Il est donc nécessaire de connaître la physiologie de son ou ses animaux pour en comprendre les besoins. En prenant soin de son ou ses animaux, on prend soin des autres animaux (congénères ou autres) environnants, car on limite les possibilités de contamination, de comportements agressifs, etc.

Par ailleurs, l'équilibre entre espèces doit faire l'objet d'une attention particulière. On sait que certains animaux de compagnie peuvent être également des prédateurs.

Engagement

8- Soutenir les démarches de soins des animaux

- Mieux soutenir les associations dans leurs démarches de promotion d'une adoption responsable (identification, stérilisation, vaccination...)
- Faciliter l'accès des personnes en précarité aux démarches de stérilisation de leurs animaux
- Poursuivre le dispositif "chat libre" en protégeant la petite faune
- Informer sur les dispositifs de soins existants, y compris d'urgence

¹ Fédération des Fabricants d'Aliments pour Chiens, Chats, Oiseaux et autres animaux familiers

- Faciliter une initiative privée, associative ou commerciale, destinée à la mise en place d'un cimetière pour animaux ou d'un jardin du souvenir pour animaux

4. Le binôme chiens-humains

Le chien, "meilleur ami de l'Homme", représente le compagnon, le défenseur, le coéquipier... Il a un fort rôle dans le parcours de vie de certaines personnes, dont les publics en errance. Certains chiens recueillis par la SPA sont repérés comme aptes à pouvoir intégrer des métiers auprès des organismes de secours ou forces de l'ordre.

Aujourd'hui, la plupart des lieux et espaces publics et privés sont interdits d'accès aux chiens (les Équipements Recevant du Public, transports, commerces, certains espaces extérieurs, etc.). Dans les espaces extérieurs, les chiens doivent être tenus en laisse en permanence sauf dans certains lieux autorisés.

L'enjeu est de favoriser l'accès des chiens dans ces lieux accueillant du public afin :

- d'une part de permettre aux personnes qui ne peuvent être séparées de leur chien de se mouvoir, de pouvoir subvenir à leurs besoins et plus largement d'avoir accès à leurs droits
- d'autre part de répondre aux besoins des chiens notamment en matière d'activité physique, en ne les laissant pas enfermés longtemps et régulièrement seuls dans les logements.

Engagements

9- Créer un cadre favorisant la cohabitation entre les humains et les animaux

- Faire évoluer progressivement la réglementation locale sur la présence de chiens sur certains espaces publics
- Revoir l'arrêté municipal sur les parcs et jardins, notamment quant à la présence de chiens dans les parcs, en étudiant la possibilité d'une saisonnalité pour l'accès aux espaces. Proposer des espaces canins adaptés avec des dimensions évolutives lorsque cela est possible
- Poursuivre les efforts d'éducation à la propreté, la lutte contre les déjections dans l'espace public, la prévention et la sanction quand cela est nécessaire
- Repenser le réseau des lieux d'ébattement existants :
 - o Augmenter le réseau de manière significative et ce dans tous les quartiers
 - o Œuvrer pour des lieux adaptés et sécurisés, compatibles avec les usages en vigueur, la tranquillité et la sécurité publique
 - o Implanter des jeux ludiques et apprenants pour les chiens dans des espaces canins existants afin de permettre des activités d'éducation canine
 - o Améliorer la lisibilité des espaces publics de la ville qui sont accessibles pour les chiens (signalétique, site internet de la Ville...)
- Créer une pension canine sociale et solidaire
- Renforcer les dispositifs d'accès aux soins vétérinaires pour les plus démunis

- Afin de permettre une meilleure mobilité, expérimenter (avec Rennes Métropole et Keolis) l'accès au métro des chiens identifiés
- En lien avec le CCAV, sensibiliser les commerçants pour rendre leurs commerces accessibles (imaginer des aménagements simples, innovants, stickers...)
- Inciter et sensibiliser les employeurs à permettre d'emmener son ou ses animaux au travail (en s'appuyant sur le tissu associatif) et communiquer sur les actions réussies
- Faciliter la mise en contact avec un éducateur canin (en cas de conflit, aboiement de chien par exemple)
- Travailler au développement et à la promotion d'une carte d'identification pour les animaux domestiques

10- Sensibiliser les publics aux conditions d'une cohabitation entre les humains et les animaux la plus apaisée possible

- Sensibiliser et responsabiliser les propriétaires (sensibilisation, médiation, sanctions)
- Sensibiliser dès le plus jeune âge en prévention des morsures
- Favoriser la mise en place de séances d'initiation à l'éducation canine dans un lieu adapté, sur les bases de l'éducation positive



Partie 2

La biodiversité animale

1. Le développement de démarches durables en faveur de la biodiversité animale sur le territoire

La biodiversité animale fait partie intégrante de la politique municipale sur la biodiversité en général. Dans ce cadre, la Ville de Rennes œuvre depuis de nombreuses années aux côtés des acteurs du territoire dans une démarche d'amélioration continue. Au-delà d'une prise en compte de ce sujet dans le cadre du Conseil Local de la Biodiversité ou dans la Charte de l'arbre signée en mars 2022, la Ville s'est engagée depuis plusieurs années dans différentes actions en faveur de la biodiversité animale (zéro pesticides, fauchages différenciés, nichoirs, fleurissement et végétalisation).

Engagements

11- Garantir un équilibre raisonné dans la gestion des espaces publics, et notamment des espaces verts, compatible avec la biodiversité

- Planter des essences locales, espèces mellifères favorables à la biodiversité
- Privilégier la période entre août et mars pour les opérations d'élagage et d'abattage en respectant un protocole favorable à la protection des oiseaux
- Maintenir un équilibre dans les demandes d'implantation de ruches pour favoriser la préservation des abeilles sauvages
- Conserver dès que possible les débris végétaux et les arbres morts
- Maitriser la pollution lumineuse pour maintenir la trame noire (Règlement Local de Publicité, Décret n° 2022-1294 du 5 octobre 2022 portant modification de certaines dispositions du code de l'environnement relatives aux règles d'extinction des publicités lumineuses et aux enseignes lumineuses)
- Repenser l'usage des feux d'artifice par la Ville au regard de leurs impacts sur la faune et sur l'environnement (en lien avec les artificiers, privilégier les technologies ou dispositifs alternatifs dont la graduation et la limitation du bruit)
- Engager une réflexion pour des animations alternatives au feu d'artifice pour le 31 décembre
- Sensibiliser la population sur les impacts des feux d'artifice (utilisation de produits nocifs, dispersion de particules fines, bruit ...)

12- Mettre en œuvre, animer et soutenir une démarche de sensibilisation des Rennaises et des Rennais à l'importance de la biodiversité animale en ville, du plus jeune âge jusqu'à l'âge adulte

- Faire des campagnes d'information régulières pour sensibiliser aux gestes positifs pour la biodiversité, développer les actions sur le sujet (aménagement des bas de clôtures, hôtels à insectes, liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), dangers des baies vitrées).
- Enrichir le guide des ressources éducatives avec des propositions d'animations de terrain (classes plein air, rallye des herbes folles).

- Utiliser certains lieux et supports d'information existants (exemple : guide de recommandation des clôtures) pour promouvoir et informer sur le rôle et l'importance de la biodiversité
- Informer le grand public sur le coefficient de végétalisation inscrit au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Mieux faire connaître les dispositifs, permanences téléphoniques, lieux ressources, pour la prise en charge des animaux (conseils, soins, guidage)

2. Vers une approche intégrée de la biodiversité animale dans les projets d'aménagement

Les travaux menés dans le cadre de l'élaboration de la présente charte ont mis en lumière le souhait de certains acteurs locaux d'avoir une approche intégrée de la biodiversité animale dans les projets d'aménagement de la ville.

Certaines actions qui peuvent contribuer à la biodiversité animale sont néanmoins déjà mises en œuvre ou en cours, telles que la re-végétalisation de l'espace public et des cours d'école, l'emploi de matériaux biosourcés en développement. Par ailleurs, la Ville de Rennes procède à la consultation des associations environnementales dans certains projets urbanistiques (ex : impact sur les chauve-souris de la suppression du parking Vilaine).

Engagements

13-Assurer la prise en compte de la biodiversité animale et végétale dans les projets d'aménagement de la Ville

- Promouvoir les dispositions existantes relatives au développement de la biodiversité sur le territoire (outils du PLUI) et étudier les modalités possibles d'extension de ces enjeux dans le Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Poursuivre les démarches d'expertises environnementales dans la définition des programmes d'aménagement du territoire (PLUI) soumises à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe)
- Intégrer la prise en compte de la biodiversité (préservation, favorisation) dans les appels d'offre aux entreprises lors d'un projet de construction (Ville de Rennes, bailleurs...)
- Poursuivre le lien avec les associations pour la protection de l'environnement dans l'élaboration des documents règlementaires (Règlement Local de Publicité, PLUI ...)
- Poursuivre l'évolution du PLUI qui favorise l'emploi de matériaux de construction naturels
- Poursuivre la promotion de la gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP) à la parcelle sur l'ensemble des projets d'aménagements (lorsque la nature des sols le permet)
- Sensibiliser les aménageurs, acteurs économiques, bureaux d'étude, agents de travaux publics sur les gestes à adopter pour réduire les impacts des chantiers sur la biodiversité
- Soutenir et accompagner les associations dans leurs démarches d'aménagements
- Travailler (avec l'appui de la LPO) sur une cartographie des nids de martinets et d'hirondelles et veiller à leur sauvegarde lors des projets d'aménagement
- Conserver et favoriser le développement des corridors et interstices de biodiversité lors de la construction des nouveaux bâtis, avec évaluation du résultat à la fin du chantier
- Réaliser des diagnostics écologiques en amont des projets
- Favoriser la végétalisation des toits
- Favoriser une Trame Verte et Bleue (TVB) fonctionnelle (installation de nichoirs et gîtes, plantations)

- Poursuivre les études de connectivité entre habitats via les trames verte, bleue, brune, aérienne dans les instances et règlements concernés (SCoT, PLUI, OAP TVB)
- Préserver les cavités dans le bâti
- Préserver le vivant lors des rénovations
- Favoriser la gestion extensive des espaces verts

14-Améliorer l'état des connaissances de la biodiversité présente sur le territoire rennais et œuvrer pour sa protection

- Cartographier et préserver les friches et délaissés
- Faire des inventaires écologiques (faune, flore) avant démolition ou réhabilitation des bâtiments en s'assurant du respect des mesures compensatoires issues des constats de ces inventaires
- Faire évoluer le coefficient de végétalisation en intégrant mieux la biodiversité faunistique
- Développer les connaissances en étudiant les espèces aux dynamiques démographiques peu connues



Partie 3

Les animaux liminaires

Les animaux liminaires, les humains et la nature : une histoire d'équilibre

Le terme "animaux liminaires" désigne les animaux vivant à proximité de nous mais n'étant pas totalement sauvages sans être pour autant domestiqués : ce sont les écureuils, surmulots (« rats des villes »), pigeons, moustiques...

Plusieurs réglementations les désignent comme espèces nuisibles et/ou prolifiques (code rural et de la pêche maritime, arrêtés préfectoraux : "espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD)", etc.). Des actions pour limiter la prolifération sont réglementées et nécessaires au regard des enjeux de santé publique et de sécurité.

Les comportements des humains ont un impact sur leur présence (déchets alimentaires, nourrissage sauvage) et leur prolifération, ce qui crée un déséquilibre parfois même entre espèces (exemple entre les frelons asiatiques et les abeilles).

ETAT DES LIEUX DES ESPECES :

1. Les rongeurs

Leur prolifération en zone urbaine, et particulièrement sur l'espace public, est essentiellement due à la présence de nourriture disponible.

Les rats sont vecteurs de maladies et peuvent causer des dommages matériels.

Ainsi, la Ville de Rennes et Rennes Métropole œuvrent-elles au quotidien pour des opérations de nettoyage de l'espace public et une bonne gestion des déchets dans le cadre de leurs compétences respectives.

2. Les rongeurs aquatiques exotiques (RAE)

L'Ille-et-Vilaine est confrontée à la prolifération de deux espèces exogènes : le ragondin (*Myocastor coypus*) et le rat musqué (*Ondatra zibethicus*). Celles-ci ont été introduites en France depuis le continent américain à des fins d'élevage mais se sont développées sur l'ensemble du département en l'absence de prédateurs naturels. Cette prolifération a un impact environnemental (destruction des berges, impact sur la biodiversité végétale et animale, etc.) et sanitaire (transmission aux humains de maladies comme la leptospirose, la toxoplasmose ou encore l'échinococcose). Seule l'action des humains permet de limiter cette prolifération. Par ailleurs, l'arrêté préfectoral du 30 août 2017 (en vigueur) prescrit la lutte obligatoire contre les ragondins et les rats musqués sur l'intégralité du territoire du département.

3. Les espèces d'insectes envahissantes

3.1 Le frelon asiatique

Le frelon asiatique (*Vespa velutina*) est la première espèce de frelon introduite accidentellement en France. Signalé pour la première fois en 2004, cet insecte originaire

d'Asie occupe désormais les deux tiers du territoire français. La lutte contre le frelon asiatique, prédateur pour les abeilles, est reconnue comme un enjeu de santé publique et de préservation de la biodiversité.

La Ville de Rennes a mis en place depuis 2011 un plan d'action et de lutte contre le frelon asiatique en procédant à la destruction des nids, à titre gratuit pour les usagers rennais.

3.2 Le moustique tigre

Le moustique tigre (*Aedes albopictus*) est une espèce invasive de moustique installée en France depuis 2004 et détectée à Rennes pour la première fois en septembre 2021. Dans certains cas, il peut être vecteur de maladies comme la dengue, le chikungunya et le zika. Les autorités sanitaires suivent donc avec attention l'extension de son implantation.

L'Agence régionale de Santé (ARS) Bretagne pilote la surveillance du moustique tigre sur le territoire breton.

3.3 La chenille processionnaire

La chenille processionnaire du pin et du chêne est un ravageur commun présent dans de nombreuses régions de France.

Ces chenilles peuvent être responsables d'accidents allergiques graves chez les humains et les animaux du fait des poils urticants qu'elles libèrent dans le milieu. L'augmentation de ses effectifs en zone urbaine est à surveiller.

Ainsi la Ville assure une surveillance généralisée de la chenille processionnaire du chêne, encore peu présente sur Rennes. Concernant la chenille processionnaire du pin, une surveillance est mise en place :

- sur l'ensemble du territoire
- dans les groupes scolaires et à proximité, sur le pourtour des aires de jeux : implantation de pièges sur les collets des pins pour réduire la propagation et limiter l'exposition des enfants aux chenilles urticantes.

3.4 La punaise de lit

La punaise de lit est en expansion du fait de l'augmentation des voyages et des déplacements de la population (elle se dissimule dans les valises, sacs à dos, ordinateurs portables, meubles, vêtements, literie) et de sa résistance aux insecticides.

La Ville de Rennes intervient en tant que conseil aux particuliers pour lutter contre l'infestation. La prise en charge du traitement et de mesures de prévention appartient à l'utilisateur.

4. Les espèces volatiles

4.1 Les pigeons

Les pigeons vivent depuis longtemps à proximité des humains, notamment en milieu urbain. Sur l'espace public, ils peuvent être source de nuisances (bruits, déjections...), de zoonoses (maladies ou infections qui se transmettent des animaux vertébrés à l'homme) et de dégradation du bâti. Au-delà de veiller à l'application de la réglementation en terme de salubrité publique, la Ville intervient en donnant des conseils pour limiter leur présence, sur les extérieurs et abords des habitations. Enfin, leur nourrissage étant un facteur favorisant leur présence en nombre à un endroit donné, il est interdit par arrêté municipal.

4.2 Les étourneaux

Une population d'étourneaux vit toute l'année à Rennes. Ce sont des oiseaux sédentaires. En juillet, leur nombre augmente avec les naissances. Au début de l'automne arrivent les étourneaux migrateurs de l'est avec une augmentation constante de la mi-octobre à courant novembre. Ils cherchent des dortoirs protégés (qu'ils ont gardés en mémoire des années précédentes). Ils restent en général jusqu'en février en fonction du climat pour ensuite repartir vers l'est.

L'ambition de la Ville de Rennes est de trouver des solutions permettant de concilier les enjeux liés à la condition de ces animaux tout en évitant prolifération et nuisances.

L'un des enjeux est d'agir sans gêner les autres espèces (verdiers d'Europe), notamment en saison de reproduction.

4.3 Les goélands

Les goélands ont, depuis de nombreuses années, fait de Rennes un lieu de nidification, à tel point que leur concentration dans certains quartiers est facteur de nuisances (bruit très tôt le matin lors de l'apprentissage au vol des petits, insalubrité, voire insécurité). Des actions pour limiter leur prolifération sont d'autant plus nécessaires que les oiseaux ont une longévité moyenne d'environ 25 ans.

La Ville de Rennes, dans le cadre d'un arrêté préfectoral, stérilise chaque année les œufs de goélands argentés. Une société mandatée par la Ville visite les toits sur lesquels des nids ont été préalablement repérés par les agents de la Ville, et pulvérise sur les œufs un produit à base de paraffine qui empêche l'œuf d'éclore.

Engagements

15-Améliorer les connaissances sur les liminaires et favoriser la mise en œuvre de méthodes alternatives aux techniques traditionnelles de régulation et la réduction de la souffrance des animaux

- Limiter l'emploi de méthodes de régulation traditionnelles et privilégier l'expérimentation de méthodes alternatives :
 - o Expérimenter le recours à des prédateurs naturels (furets, faucons pèlerins, oiseaux insectivores, chauves-souris...), à différentes solutions de régulation contraceptives, à la stérilisation des œufs
 - o Limiter l'usage des pics et grillages anti-pigeons
- Mener des missions régulières d'évaluation sur l'évolution des populations de certaines espèces, de l'impact des dispositifs mis en œuvre et communiquer sur les résultats
- Informer et sensibiliser le public sur le mode de fonctionnement des espèces pour faciliter la cohabitation

16- Sensibiliser le public et le secteur professionnel sur les bons gestes à adopter pour atténuer la prolifération des espèces liminaires

- Sensibiliser la population et les professionnels sur la gestion des déchets sur l'espace public et privilégier les dispositifs d'élimination adaptés
- Sensibiliser la population pour lutter contre le nourrissage
- Sensibiliser le public aux problématiques et impacts sanitaires de certaines espèces pour favoriser les bons gestes et limiter les proliférations (moustiques tigre, punaises de lit, pigeons)

- Sensibiliser les agents municipaux pour qu'ils puissent être des relais d'information vers le grand public

17- Repenser certains aspects de l'aménagement urbain pour limiter la prolifération des espèces liminaires

- Œuvrer pour l'étanchéité des réseaux d'assainissement, la continuité écologique de la Vilaine, la stabilisation des berges

18- Développer ou poursuivre les dispositifs visant à limiter les nuisances causées par les espèces liminaires

- Privilégier les essences d'arbres et de plantations (et leur entretien) limitant l'installation de certaines espèces en ville
- Poursuivre la mise en œuvre des protocoles de nettoyages renforcés (fientes)



Partie 4

Les animaux et les activités de loisirs

1. Les animaux auxiliaires

Ce terme regroupe l'ensemble des animaux rendant un service à la collectivité. Ces services peuvent prendre des formes diverses. Un travail avéré peut être confié aux animaux afin d'épauler les humains dans une tâche spécifique (par exemple l'entretien des espaces assuré par les moutons dans le cas de l'éco-pâturage favorisant la biodiversité).

Des actions moins formelles peuvent aussi être réalisées par les animaux. Ainsi, les fermes pédagogiques, la volière du Thabor, en présentant des animaux de fermes ou domestiques au grand public, participent à l'apprentissage du respect des animaux et de leurs besoins.

Engagements

19- Poursuivre la mise en œuvre de pratiques plus respectueuses des animaux auxiliaires pris en charge par la collectivité

- Porter une réflexion sur la présence des animaux auxiliaires en ville et sur leur prise en charge tout au long de leur vie, avec un travail spécifique sur la présence du cheval à Rennes, en lien avec les associations
- Réinterroger le maintien des daims du parc des Gayeulles
- Rechercher une alternative à la coupe des rémiges, sortir les lapins des clapiers, favoriser l'accueil d'animaux endémiques ou domestiques

20- Informer et sensibiliser les publics aux modalités de prise en charge des animaux auxiliaires

- Installer des supports d'informations et mettre en œuvre des moyens de communication sur les modalités de prise en charge des animaux par les agents de la Ville, sur les bons gestes à adopter
- Renforcer les articulations entre équipements (sites pédagogiques de la Bintinais, de la Taupinais, et des Gayeulles)

21- Mettre en œuvre des équipements favorisant les besoins spécifiques des animaux auxiliaires

- Faire évoluer les volières par le biais d'un travail participatif confié au Conseil Consultatif, en vue de revoir la nature des cages, de suivre l'animal tout au long de sa vie et de privilégier une approche éducative
- Identifier et améliorer les conditions d'aménagements et de prise en charge d'animaux domestiques par la collectivité et le domaine public (poulaillers, clapiers)

2. Les activités de loisirs

La Ville de Rennes n'est pas un territoire de chasse, seule la pêche est une pratique autorisée dans certains lieux et sous certaines conditions.

La gestion des cours d'eau (la Vilaine) et des canaux ne relève pas de la compétence de la Ville de Rennes. Il existe un arrêté préfectoral réglementant la pêche en eau douce en Ille-et-Vilaine.

L'arrêté municipal portant règlement des parcs, jardins, squares et espaces verts du 22 mai 2018 prévoit dans son article 5.2.1 que : "la pêche est autorisée le long des berges aménagées des cours d'eau et sur la rive de l'étang d'Apigné prévue à cette effet, dans le cadre de la réglementation en vigueur. En revanche, elle est interdite dans les plans d'eau des parcs."

Engagements

22- Sensibiliser les publics à une évolution des pratiques de loisirs

- Faire connaître les zones de pêche autorisées sur le territoire de la Ville
- Informer sur les risques, nuisances et conséquences de la pêche
- Prendre position contre les méthodes de pêche mutilantes (hardillon, vif) et solliciter l'État et la Région pour une harmonisation de la réglementation
- Réviser l'arrêté municipal de 2018 pour étendre l'interdiction de la pêche à l'ensemble des étangs d'Apigné (la pêche contribue à la pollution des eaux de l'étang)

23-Questionner l'État et les associations sur les conditions de vie et d'élevage des animaux vendus dans les magasins

- La loi dite Dombreval prévoit l'interdiction de la vente des chiens et chats en animalerie à partir de 2028.

3. Les animaux de spectacle

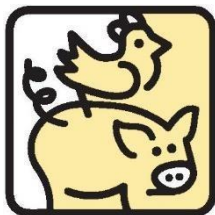
La Loi Dombreval prévoit l'interdiction des cirques avec animaux sauvages d'ici 2028.

Le Conseil municipal de Rennes a voté un vœu pour une réglementation nationale sur l'interdiction des cirques avec animaux sauvages.

Engagement

24- S'assurer du respect de la loi Dombreval sur le territoire rennais

- Favoriser la venue de cirques sans animaux sur le territoire rennais
- Interroger la possibilité d'interdire toute publicité relative aux zoos et cirques avec animaux sauvages sur l'espace public



Partie 5

Les animaux et les achats publics

La Ville de Rennes confectionne en interne et fournit le repas pour l'ensemble des crèches, cantines, restaurants administratifs et EHPAD gérés par la Ville ou son CCAS. Cela représente environ 14 000 repas et un volume de 5 à 7 tonnes de denrées par jour.

Les achats des denrées alimentaires nécessaires pour la production des repas sont réalisés par le service achats de la Ville, en charge de rédiger les marchés publics dans le respect des règles de la commande publique qui s'imposent aux collectivités.

La Ville de Rennes s'engage depuis plusieurs années dans une démarche d'approvisionnement et de gestion raisonnées et durables des denrées et produits notamment :

- Engagement depuis plusieurs années sur les aspects sociaux et environnementaux, traçabilité dans les approvisionnements
- Tendance vers une augmentation de la fréquence de repas végétariens
- Démarche de diversification des protéines autant que possible
- Achat de viande sous signe de qualité dans la majorité des cas
- Conciliation entre les approvisionnements de denrées labellisées avec les contraintes de volumes
- Travail global sur la réduction du gaspillage alimentaire

1. La condition des animaux dans les achats de denrées alimentaires

Engagement

25-Améliorer la prise en compte de la condition des animaux en élevage dans les achats de denrées alimentaires

- Créer un volet spécifique sur la condition des animaux dans les dossiers de consultation des entreprises (indépendant du volet achats responsables)
- Inclure dans le volet spécifique sur la condition des animaux des questionnements précis concernant les conditions d'élevage et d'abattage et la limitation du temps de transport
- Tendre vers les préconisations de l'ANSES : accès au plein air, liberté de mouvement, lumière naturelle, sol adapté, aménagements favorisant les comportements spécifiques naturels, préservation de l'intégrité physique de l'animal, préférence pour les races à souches rustiques, prévention du stress et de la souffrance dans les transports et lors de l'abattage
- Exclure des commandes alimentaires certaines espèces ou produits : notamment le recours aux œufs (y compris les ovo produits) issus de poules élevées en cage, privilégier les produits issus d'animaux élevés en plein air

- Réfléchir au développement d'outils de suivi du déclaratif des fournisseurs sur le volet "condition des animaux"
- Inciter les fournisseurs à évoluer sur les questions de la condition des animaux : modifier progressivement les critères d'attribution vers des critères d'exécution pour exclure définitivement certaines pratiques des marchés publics de la Ville
- Poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire, adapter le budget dédié aux achats alimentaires, pour que les volumes commandés soient au plus proche des volumes consommés et adapter en parallèle le budget dédié aux achats alimentaires pour permettre un approvisionnement en produits garantissant de meilleures conditions d'élevage

2. Les protéines animales et l'alimentation durable

Engagements

26-Diminuer la consommation de protéines animales dans les restaurants municipaux

- Proposer des formations sur la diversification des sources de protéines aux agents des cuisines municipales
- Diminuer les quantités de viandes commandées et consommées dans l'ensemble des restaurants municipaux
- Travailler à une alternative végétarienne quotidienne dans tous les restaurants administratifs de la Ville

27- Sensibiliser à une alimentation durable

- Faire de la sensibilisation auprès des agents de la Ville et inciter à une alternative végétarienne labellisée dans l'offre de restauration
- Sensibiliser les enfants et l'ensemble des Rennaises et des Rennais à l'alimentation durable et aux questions d'équilibre alimentaire et promouvoir la diversité des sources de protéines végétales disponibles

3. La condition des animaux dans les marchés de produits d'entretien et pharmaceutiques

Engagement

28-Intégrer le respect de la condition des animaux dans les marchés de produits d'entretien et pharmaceutiques

- Questionner les fournisseurs pour savoir si des tests sont pratiqués sur les animaux (achat de vêtements, produits d'entretien, hygiène, etc.)
- Questionner des organismes spécialisés (qui proposent par exemple des labels tel que PETA, Cruelty free) lors de la rédaction des marchés pour identifier les points d'attention à porter sur les lots et cibler les questions les plus pertinentes à intégrer au volet achats responsables
- Privilégier les alternatives durables au cuir lorsqu'elles existent et sont compatibles avec les besoins techniques liés à l'utilisation de l'équipement de travail notamment
- Diminuer la quantité de plastique consommée en privilégiant les produits avec peu d'emballages ou des contenants en matière recyclable pour limiter les pollutions impactant la biodiversité

LEXIQUE

ANSES	Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.
AVP	Études d'Avant-Projet
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCAV	Comité Consultatif sur les Animaux dans la Ville
CCSE	Comité Consultatif Santé Environnement
EHPAD	Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
ESOD	Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts
GATE	Garde Animale Temporaire Exceptionnelle
LPO	Ligue de Protection des Oiseaux
MRAe	Mission Régionale d'Autorité Environnementale
OAP	Orientations d'Aménagement et de Programmation
PLH	Plan Local de l'Habitat
PLUI	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
RAE	Rongeur Aquatique Exotique
RLP	Règlement Local de Publicité
ScoT	Schéma de cohérence Territoriale
SPA	Société Protectrice des Animaux
TVB	Trame Verte et Bleue
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature

28 Engagements

- 1 Rendre plus lisible la politique municipale, les actions et les dispositifs existants autour des animaux à Rennes**
- 2 Créer les conditions de réussite de la mise en œuvre de la politique municipale portée par la Charte**
- 3 Soutenir une ou des initiatives associatives à l'occasion de la journée mondiale des animaux**
- 4 Mieux faire connaître et développer les actions de sensibilisation envers les jeunes publics**
- 5 Œuvrer en faveur du bien-être des animaux et contribuer à la lutte contre la maltraitance des animaux**
- 6 Agir sur la réduction des causes d'abandon en sensibilisant les acteurs**
- 7 Renforcer les dispositifs d'accueil et de prise en charge des animaux**
- 8 Soutenir les démarches de soins des animaux**
- 9 Créer un cadre favorisant la cohabitation humains/animaux**
- 10 Sensibiliser les publics aux conditions d'une cohabitation humains/animaux la plus apaisée possible**
- 11 Garantir un équilibre raisonné dans la gestion des espaces publics, et notamment des espaces verts, compatible avec la biodiversité**
- 12 Mettre en œuvre, animer et soutenir une démarche de sensibilisation des Rennais à l'importance de la biodiversité animale en ville, dès le plus jeune âge et jusqu'à l'âge adulte**
- 13 Assurer la prise en compte de la biodiversité animale et végétale dans les projets d'aménagement de la Ville**

- 14 Améliorer l'état des connaissances de la biodiversité présente sur le territoire rennais et œuvrer pour sa protection**
- 15 Sensibiliser le public et le secteur professionnel sur les bons gestes à adopter pour atténuer la prolifération des espèces liminaires**
- 16 Améliorer les connaissances sur les espèces liminaires et favoriser la mise en œuvre de méthodes alternatives aux techniques traditionnelles de régulation et réduire la souffrance des animaux**
- 17 Repenser certains aspects de l'aménagement urbain pour limiter la prolifération des espèces liminaires**
- 18 Développer ou poursuivre les dispositifs visant à limiter les nuisances causées par les espèces liminaires**
- 19 Poursuivre la mise en œuvre de pratiques plus respectueuses des animaux auxiliaires pris en charge par la collectivité**
- 20 Informer et sensibiliser les publics aux modalités de prise en charge des animaux auxiliaires**
- 21 Mettre en œuvre des équipements favorisant les besoins spécifiques des animaux auxiliaires**
- 22 Sensibiliser les publics à une évolution des pratiques de loisirs**
- 23 Questionner l'État et les associations sur les conditions de vie et d'élevage des animaux vendus dans les magasins**
- 24 S'assurer du respect de la loi Dombrevail sur le territoire rennais**
- 25 Améliorer la prise en compte de la condition des animaux en élevage dans les achats de denrées alimentaires**
- 26 Diminuer la consommation de protéines animales dans les restaurants municipaux**
- 27 Sensibiliser à une alimentation durable**
- 28 Intégrer le respect de la condition des animaux dans les marchés de produits d'entretiens et pharmaceutiques**